

1203072402

DATE DEPOT :	2012-03-23
NUMERO DE DEPOT :	2012R030670
N° GESTION :	2010B18336
N° SIREN :	524664125
DENOMINATION :	AMMOUR SAS
ADRESSE :	5 rue de La Sourdière 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/12
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S

AMMOUR SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 1.260.000 Euros
Siège Social : 5 Rue de la Sourdière – 75001 - PARIS
R.C.S.: PARIS B 524 664 125

PROCES VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT DU 14 DECEMBRE 2011

L'An Deux mil onze,
Le Quatorze Décembre,

Le Président, Monsieur Mohamed AMMOUR, demeurant : 6 Rue de la Sourdière – 75001 - PARIS, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté de créances en vue de la libération des actions par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Le Président rappelle les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Décembre 2011, de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 362.790 Euros par l'émission de 36.279 actions nouvelles, à libérer par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ; ces actions nouvelles devant être libérées à hauteur de 240.490 Euros.

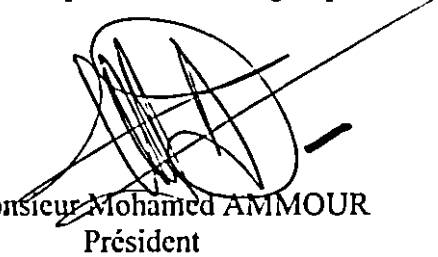
Il indique qu'aux termes des bulletins de souscription adressés à la Société par les trois associés, il lui appartient d'établir l'arrêté de compte prévu par l'article R 225-134 du Code de commerce.

Le Président arrête comme suit les montants des créances sur la Société pouvant être employées pour la libération par compensation des versements exigibles au titre des actions souscrites.

- Monsieur Fethi AMMOUR 240.490 €.

Les créances sont arrêtées au 14 Décembre 2011.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.



Monsieur Mohamed AMMOUR
Président